

Cahier n°1

Juin 2014

L'Atelier des espaces publics
de Lille Métropole
Session 2014-2015

Le banc-relais

Préconisations
pour un développement
de l'implantation des bancs
dans l'espace public métropolitain



Participants à l'Atelier des espaces publics du 24 juin 2014 :

Elsa CARLIER (MEL) / Eric GAGNAIRE (ADULM) / Leïla GRENU (Lille Design) / Stéphanie HALGRAIN (Ville de Tourcoing) / Julien HENRIQUE (MEL) / Sophie KOCH (ADULM) / Giuseppe LO MONACO (Sem Ville Renouvelée) / Jean-Michel MAILLET (MEL) / Audrey MASQUELIN CHRISTIAENS (MEL) / Emma MERCIER (MEL) / Stéphane VANGHELUWE (Ville de Roubaix) / Fabrice VEYRON-CHURLET (Spl Euralille) / Florence VANDENBERGHE (Sem Soreli)

Directeur de publication : **Oriol CLOS**

Responsable de publication : **Sophie KOCH (ADULM)**

Comité de rédaction : **Elsa CARLIER (MEL), Eric GAGNAIRE (ADULM), Sophie KOCH (ADULM), Audrey MASQUELIN (MEL)**

Cartographie : **Eric GAGNAIRE (ADULM), Didier POIDEVIN (ADULM), Dominique MESTRESSAT-CASSOU (ADULM)**

Maquette : **ATELIER TÉLESCOPIQUE**

Photographies : **ADULM et MEL**

Le banc-relais

Préconisations pour un développement de l'implantation des bancs dans l'espace public métropolitain

Le banc public est un mobilier urbain qui fait partie de l'imaginaire collectif pour identifier un espace public. Malgré son apparence banale, le banc public mérite une attention particulière de la part des aménageurs et des élus. En étant un élément de composition urbaine et de mobilité mais aussi en favorisant les relations sociales dans l'espace collectif sa présence permet de qualifier les espaces publics. L'Atelier a pour mission d'émettre des préconisations pour participer à l'amélioration des espaces publics ordinaires. De ce fait, les réflexions ont porté sur la multiplication de la présence des bancs-relais qui en ponctuant l'espace public et en apportant du confort à l'ensemble des piétons sont une condition sine qua non à la marchabilité des villes. Le PDU 2010-2020 ambitionne de faire de la marche le premier mode de déplacement. Aménager du mobilier d'assise sur les trottoirs et le long des cheminements est donc un enjeu primordial pour atteindre cet objectif.

L'Atelier a permis d'identifier un potentiel d'implantation de 5 000 bancs-relais dans la métropole lilloise.

01. Le banc comme figure de l'espace public	p.4
02. Les principales fonctions sociales du banc	p.6
03. Développer un modèle de banc-relais métropolitain	p.8
04. Engager une stratégie métropolitaine d'insertion du banc-relais	p.10
05. Préconisations de l'Atelier des espaces publics	p.15

01.

LE BANC COMME FIGURE DE L'ESPACE PUBLIC

Le banc public est un objet ordinaire qui fait pleinement partie du paysage, du quotidien, de l'imaginaire et de la culture occidentale des villes. Il apporte une nette plus-value à l'espace public qu'il occupe en termes d'urbanité (favorisation des contacts sociaux), de qualité (le banc comme élément de composition) ou de mobilité (le banc public comme équipement de mobilité).

Le banc est un « siège allongé, avec ou sans dossier, sur lequel plusieurs personnes peuvent s'asseoir en même temps ». Son usage ne se limite toutefois pas à sa fonction première. Au-delà des fonctions classiques de pause et d'attente, il permet de se restaurer, d'observer, de lire, de dormir, de travailler ou de ne rien faire du tout ; il invite à la rêverie, à la détente, à l'échange et aux confidences. L'énumération pourrait continuer à l'infini. Les multiples fonctions du banc sont en correspondance avec la diversité des usagers. Le banc étant public, il est utilisable par toute personne qui le désire indépendamment de sa catégorie sociale. L'utilisateur peut aussi bien être un passant, un touriste, un homme ou une femme, un parent, un enfant, un adolescent ou une personne âgée, une personne en situation de handicap,

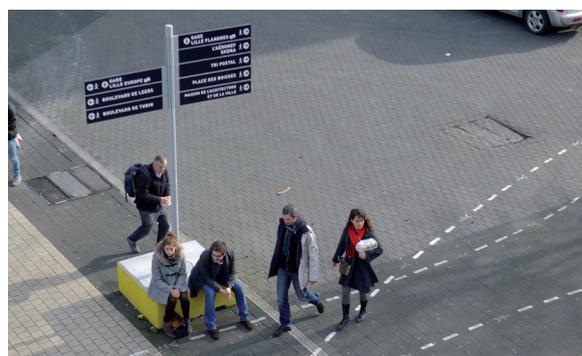
un travailleur ou un SDF. Le banc, en invitant à une assise partagée, offre la possibilité aux individus de se rencontrer dans l'espace public. Il favorise ainsi l'échange et les sociabilités. À l'inverse, permettant tous les comportements, le banc génère parfois des situations de conflits. Toutefois, **la multiplicité des usagers et des usages fait du banc un objet dont la présence est indispensable pour donner le caractère public aux espaces qu'il occupe.** Le banc symbolise la capacité d'accueil des villes ; et une ville accueillante est une ville attractive. Toutefois si le banc est le mobilier urbain de l'assise par excellence, les supports de l'assise sont multiples dans l'espace public : le mobilier urbain (le banc mais aussi ceux qui sont détournés), les escaliers, les monuments, les murets, le sol, les pelouses et les terrasses (assises privées).



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM

Le banc public permet aux habitants de séjourner dans l'espace public qui n'est alors plus seulement perçu comme un espace à traverser mais comme un espace de destination à vivre et vécu. **C'est un objet emblématique du séjour dans l'espace public.** La présence de bancs dans l'espace urbain offre aux piétons la possibilité d'effectuer des pauses dans leur parcours. Il contribue ainsi au capital de mobilité de ses utilisateurs, en particulier pour les personnes entravées dans leurs déplacements (personnes à mobilité réduite, personnes âgées, parents accompagnés d'enfants, touristes avec des valises...) en devenant ainsi une condition forte de la marchabilité. Il est aussi **un élément de composition de l'espace public en assurant à la fois une fonction d'interface**

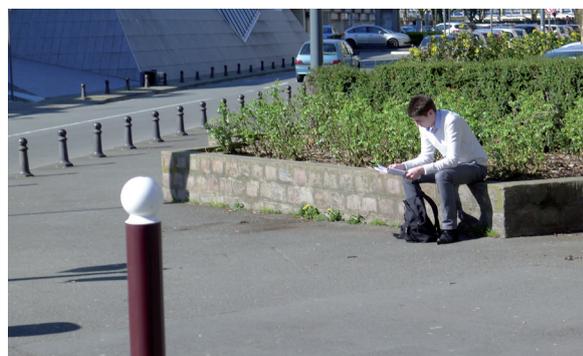
entre le transit et le séjour et un rôle de structuration, en ponctuant le paysage urbain et en rythmant les parcours. Le banc est un marqueur spatial et temporel. Des modèles de bancs définissent l'espace public de nombreuses villes et peuvent caractériser des époques du développement urbain. Le terme de mobilier utilisé pour définir le banc public se trouve ainsi en opposition avec la notion de permanence qui le caractérise. Il est couramment observé que si cet objet est implanté et orienté correctement, il traverse le temps en devenant un élément fort de l'espace qu'il occupe. Si le modèle de banc peut être modifié, l'emprise du banc quant à elle reste souvent pérenne.



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM



Source : ©MEL

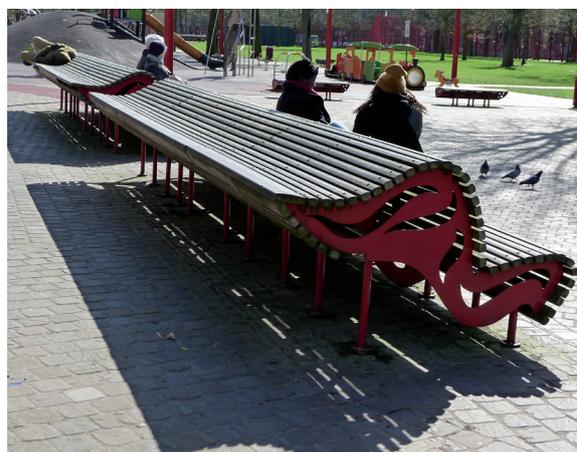
02.

LES PRINCIPALES FONCTIONS SOCIALES DU BANC : RELAIS, ATTENTE, PLAISIR¹

Le banc public est bien évidemment un élément de composition spatiale mais pour faciliter l'analyse de sa présence dans l'espace public métropolitain, l'atelier a retenu une typologie s'appuyant sur les usages que font les gens de cet objet. Ainsi, trois fonctions du banc public - définies par la durée du séjour de l'utilisateur, par l'usage ainsi que par son insertion dans les différents espaces - ont été retenues. Un banc peut évidemment combiner ces différentes fonctions.

Banc-plaisir

Il sert à se détendre dans un environnement caractérisé par des qualités esthétiques et sensorielles (paysages, odeurs, quiétude...). Son emplacement n'est pas forcément pensé pour servir de relais dans le cadre de déplacements piétons. Il est implanté dans des lieux de « destination ».



Source : ©ADULM

Banc-attente

Il sert à patienter dans un lieu où l'on est susceptible d'attendre, par exemple aux arrêts de bus, à l'extérieur d'un commerce et d'un équipement public. Il est étroitement lié aux réseaux de transports en commun.



Source : ©ADULM

¹ Cf. Un espace public pour tous, guide pour une planification cohérente (fiche 8) de I. Moro et G. Haeny Igor, Equiterre, Genève, 2007

Banc-relais

Il permet au piéton de faire une pause au cours de ses cheminements. Son rôle est essentiel pour le maintien de l'autonomie d'une personne. Pour bien remplir cette fonction, il doit être placé directement le long des cheminements piétons.



Aujourd'hui la moitié des déplacements métropolitains font moins de 2 km, ce qui correspond à une distance considérée comme marchable (30 minutes environ). Un trajet sur deux est un trajet piéton, vers une station de transport en commun par exemple. Un tiers des déplacements sont réalisés en marche seule et le PDU 2010>2020 s'est donné comme objectif de faire de la marche le premier mode de déplacement.

Dans cette perspective, **l'Atelier des espaces publics a orienté sa réflexion prioritairement sur le banc-relais**. Les bancs plaisirs ou d'attentes, bien qu'ils remplissent parfois la même fonction de pause que le banc-relais, sont aménagés dans des espaces

relevant de projets d'aménagement qui intègrent l'assise dans leur programme. L'objectif des ateliers étant d'émettre des préconisations pour participer à l'amélioration des espaces publics ordinaires, mener une réflexion sur les bancs-relais qui ponctuent l'espace public et les cheminements est apparu pertinent.

La séance de travail du 24 juin 2014 a permis de mettre à jour un certain nombre de points de diagnostic concernant l'assise et surtout d'émettre des préconisations pour l'implantation et le développement des bancs-relais dans les espaces urbanisés de la métropole lilloise.

03.

DÉVELOPPER UN MODÈLE DE BANC-RELAIS MÉTROPOLITAIN



Diversité des modèles à l'échelle des communes et de la métropole

Dans la métropole lilloise, il existe une pléiade de modèles ponctuant l'espace public. Acier, bois, béton... pour des bancs, banquettes, fauteuils, chaises individuelles... Cette diversité a son importance pour distinguer le cœur urbain des territoires ruraux, les espaces exceptionnels des espaces quotidiens mais elle demande une organisation, une logique pour éviter un éventail trop large à la fois coûteux en gestion et faiblement générateur de cohérence métropolitaine. Cette diversité s'explique notamment, à l'échelle métropolitaine, par la compétence communale pour ce type de mobilier et, à l'échelle communale, par des logiques ponctuelles d'opérations successives.

Faire du banc-relais un marqueur de l'espace public métropolitain

Il n'apparaît pas opportun de développer une logique de catalogue pour le banc situé dans les espaces gérés (parcs, squares, jardins...) et les espaces d'exception où il est nécessaire de définir cet objet par le projet (choix des maîtres d'ouvrages et des concepteurs). Il est cependant proposé de développer une logique de catalogue et des préconisations d'implantation à l'échelle métropolitaine pour les bancs ordinaires

² Les personnes ayant un périmètre de marche limité et inférieur à 200 mètres peuvent prétendre à l'obtention de la carte européenne de stationnement qui permet de se stationner sur les places réservées aux personnes handicapées.

dans les lieux ordinaires. L'utilisation d'une gamme limitée de modèles se révèle intéressante dans le temps, car elle marque un paysage urbain, voire une époque dans la ville, tout en rationalisant la maintenance du matériel et son coût. D'autres métropoles, Lyon et Genève par exemple, se sont engagées dans le développement d'un mobilier urbain unifié à l'échelle de leur territoire. Ces démarches s'inscrivent dans une volonté d'embellissement global de l'espace urbain en visant une harmonie et une cohérence entre ses différentes composantes.

Principes et conditions d'implantation du banc-relais

Les bancs-relais doivent être répartis tout le long des cheminements. Pour respecter la capacité de marche des personnes ayant des difficultés pour se déplacer, l'implantation des bancs-relais doit respecter une inter-distance maximale de 200 m. Cette distance correspond au périmètre de marche maximal pour une proportion importante de personnes en situation de handicap et de personnes âgées². Dans les villes volontaristes, cette distance est réduite à 100 m.

Les bancs sont implantés sur le trottoir. Plus précisément, ils doivent être implantés sur les bandes servantes (emprise des arbres, traitement végétalisé des façades, lampadaires et mobiliers urbains) pour ne pas être perçu comme un élément gênant et entraver la circulation piétonne. Pour une implantation

réussie, il est important de respecter ce principe ainsi qu'un certain nombre de préconisations qui varient en fonction de l'orientation du banc par rapport à la chaussée. Deux figures d'implantation du banc-relais se retrouvent dans la métropole lilloise :

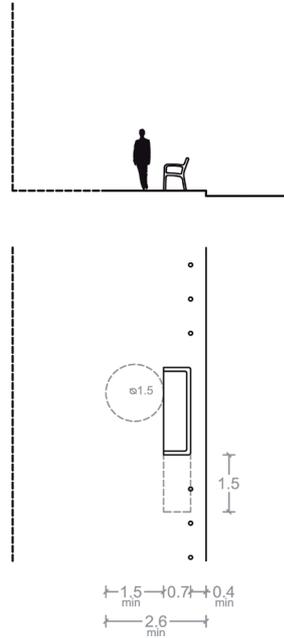
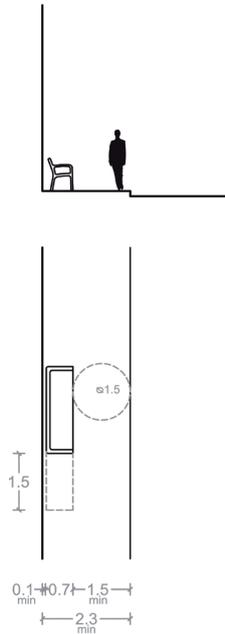


Figure N°1.

Le banc implanté face à la chaussée nécessite une largeur minimale de trottoir de 2,30 m :

- > 0,70 m pour le mobilier (profondeur du banc) ;
- > 0,10 m d'espace libre derrière le banc ;
- > 1,50 m d'espace libre devant le banc pour le passage des piétons.

Figure N°2.

Le banc implanté dos à la chaussée nécessite une largeur fonctionnelle de 2,60 m de trottoir :

- > 0,70 m pour le mobilier (profondeur du banc),
- > 0,40 m entre le dossier du banc et la bordure de trottoir,
- > 1,50 m d'espace libre devant le banc pour le passage des piétons.

Toutefois cette largeur doit nécessairement être supérieure, notamment pour des questions de confort visuel (situation de vis-à-vis).

Idéalement, la pose d'un banc nécessite une surface de 3,80 m X 0,70 m décomposée de la façon suivante :

- > 2,30 m x 0,70 m (dimensions d'un banc standard) ;
- > 1,50 m x 0,70 m d'espace libre à côté du banc (fauteuil roulant, poussette...).

Quel que soit le scénario envisagé (diversité ou gamme limitée) les bancs devront, pour pouvoir être utilisés par le plus grand nombre (valides et non valides), répondre à certains critères de confort :

- > l'assise ne doit être trop basse et sa hauteur doit être de ≥ 45 cm ;

- > le dossier doit être peu incliné ;
- > des accoudoirs doivent être intégrés aux extrémités du banc ;
- > il est préférable de privilégier le bois ainsi que des matériaux recyclés qui garantissent une température acceptable tout au long de l'année.

De plus, il est indispensable que le banc soit accessible par un cheminement sans emmarchements, sur un sol dur, plan et non glissant. Le banc-relais ayant avant tout une fonction utilitaire, doit se trouver impérativement au bord du cheminement piéton. L'utilisateur ne doit théoriquement pas dévier son parcours pour l'atteindre.

04.

ENGAGER UNE STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE D'INSERTION DU BANC-RELAIS

Les bancs-relais ont une fonction importante dans le réseau piéton des villes. Leur implantation le long des cheminements piétons est primordiale pour favoriser l'usage de la marche en ville et elle est indispensable pour permettre aux personnes handicapées ou à mobilité réduite de se déplacer librement. La marche urbaine nécessite l'aménagement d'espaces de pause et de repos. Pour un piéton dont les ressources de mobilité sont limitées, le banc public n'est pas seulement un lieu de détente mais il lui sert aussi à retrouver des forces pour poursuivre son chemin. La répartition de bancs publics offrant des fonctions de halte et de repos sur le territoire joue ainsi un rôle essentiel en faveur de l'accessibilité et de la mobilité piétonne. C'est pourquoi, l'atelier suggère d'engager une stratégie métropolitaine de (ré-)insertion du banc-relais dans le paysage urbain du territoire de la Métropole Européenne de Lille (MEL) pour répondre aux objectifs de la Loi pour l'égalité des chances et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005. Cette loi impose d'ici à 2015 une mise en accessibilité des bâtiments et des transports et l'extension de l'accessibilité à toute la chaîne du déplacement. En somme, la personne en situation de handicap doit pouvoir accéder à tous les bâtiments recevant du public et aussi pouvoir évoluer de manière continue, sans rupture dans l'espace public (aménagement de voiries, accès aux gares et aux transports en commun). Il apparaît opportun de coupler la réflexion de mise en accessibilité à celle de l'amélioration de la qualité des espaces publics ordinaires, le banc constituant un élément de réponse à cette obligation légale.

Promouvoir la marchabilité des villes

En 2013, la MEL, dans le cadre de l'élaboration du « Plan Lille Métropole Accessible à tous », a lancé une enquête auprès des différentes communes de la métropole lilloise sur la connaissance de leur parc de bancs. L'objectif de cette enquête était d'effectuer un diagnostic et un relevé des bancs dans la métropole lilloise afin de développer à terme une stratégie d'implantation des bancs en lien avec les problématiques d'accessibilité. Malgré le faible taux de réponses, l'enquête a permis de tirer quelques enseignements sur la manière dont sont implantés et gérés les bancs :

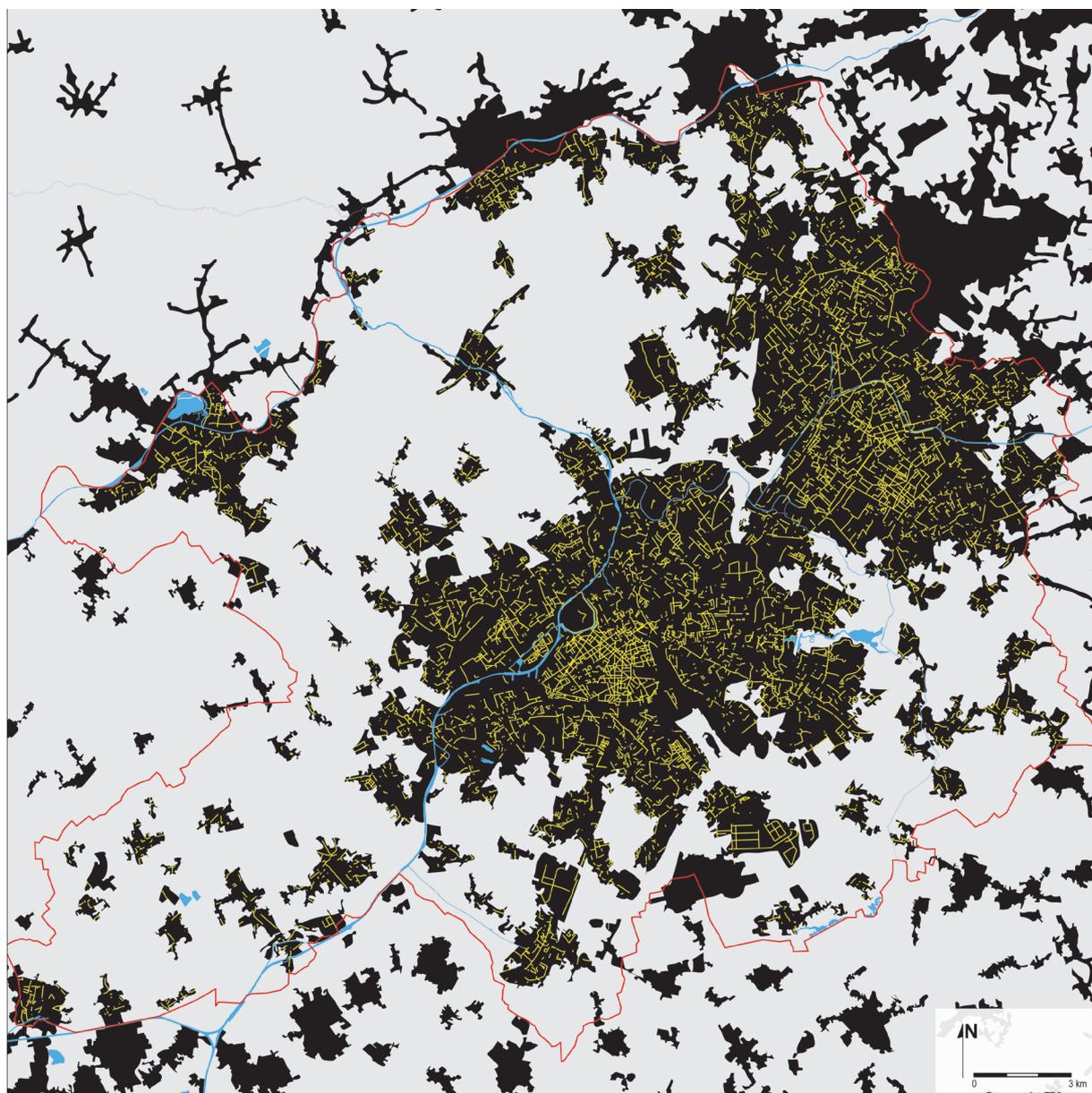
- > **Très peu de bancs sont installés sur les trottoirs et le long des cheminements.** Ils sont installés essentiellement dans des lieux clairement identifiables : les centres villes, les parcs, les aires de jeux, les cours d'école, les cimetières, les parvis de bâtiments publics.
- > **Aucune commune n'a développé de schéma global d'implantation des bancs à l'échelle de son territoire.** Les aménagements de bancs-relais relèvent le plus souvent d'une logique de projets ponctuels et liée à des demandes de proximité exprimées généralement par des personnes âgées. Certaines des demandes vont aussi vers la suppression des bancs pour motifs de nuisances et de vandalisme.
- > **Ce sont les Services techniques ou le Service environnement qui sont généralement décisionnaires.** L'entretien et la gestion du parc sont portés par les Services travaux, propreté urbaine ou cadre de vie.

Afin de compléter cette démarche, une description de l'offre mais aussi du potentiel d'assise dans l'espace métropolitain a été engagée par l'Atelier des espaces publics. Ce travail cartographique qui mérite d'être complété permet déjà de donner à voir ce qui pour le moment est, à l'échelle métropolitaine, peu perceptible.

Un potentiel d'implantation de 5 000 bancs-relais

La capacité de l'espace public métropolitain à accueillir des bancs a été quantifiée. La sélection des rues ayant un trottoir d'au moins 2,30 m de largeur a permis d'évaluer cette capacité à 1 000 km, ce qui représente **un potentiel d'équipement de 5 000 bancs dans l'espace public métropolitain, soit un banc**

tous les 200 mètres. C'est un ordre de grandeur du potentiel de bancs-relais pour la métropole lilloise qui n'exprime aucune priorité en terme d'aménagement. Dans l'objectif d'élaborer un schéma directeur de l'implantation de bancs-relais, ce potentiel est à croiser avec d'autres éléments (qualité des espaces publics, fréquentation...).

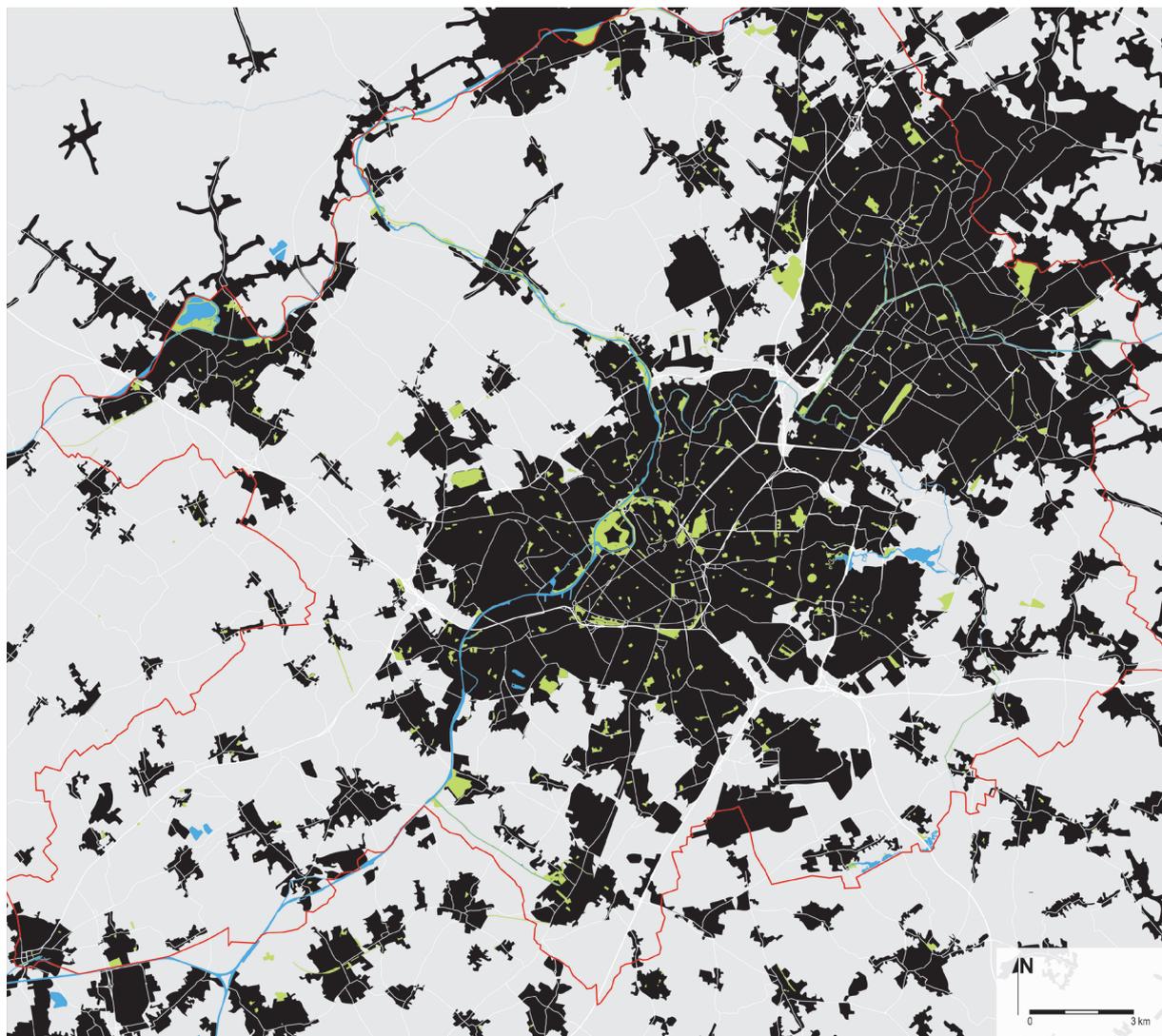


Les rues métropolitaines équipées de trottoirs de plus de 2,30m (source : MEL)

Une description de l'offre existante L'offre d'assise dans les espaces publics structurants

Les parcs et les jardins, les cimetières, les bases de loisirs et les promenades vertes sont des lieux singuliers de la métropole qui ont le plus souvent fait l'objet d'implantations de modèles originaux dans le

cadre de projets de design global. Ces espaces, par leurs dimensions, leurs qualités de « figures métropolitaines », ont déjà été ou seront l'objet de projets d'espaces publics. La création de bancs spécifiques sera possible et souhaitable dans le cas de ces espaces de destination équipés de « bancs-plaisir ».



Les espaces publics singuliers : les parcs et jardins de la métropole (source : ADULM)



Source : ©MEL



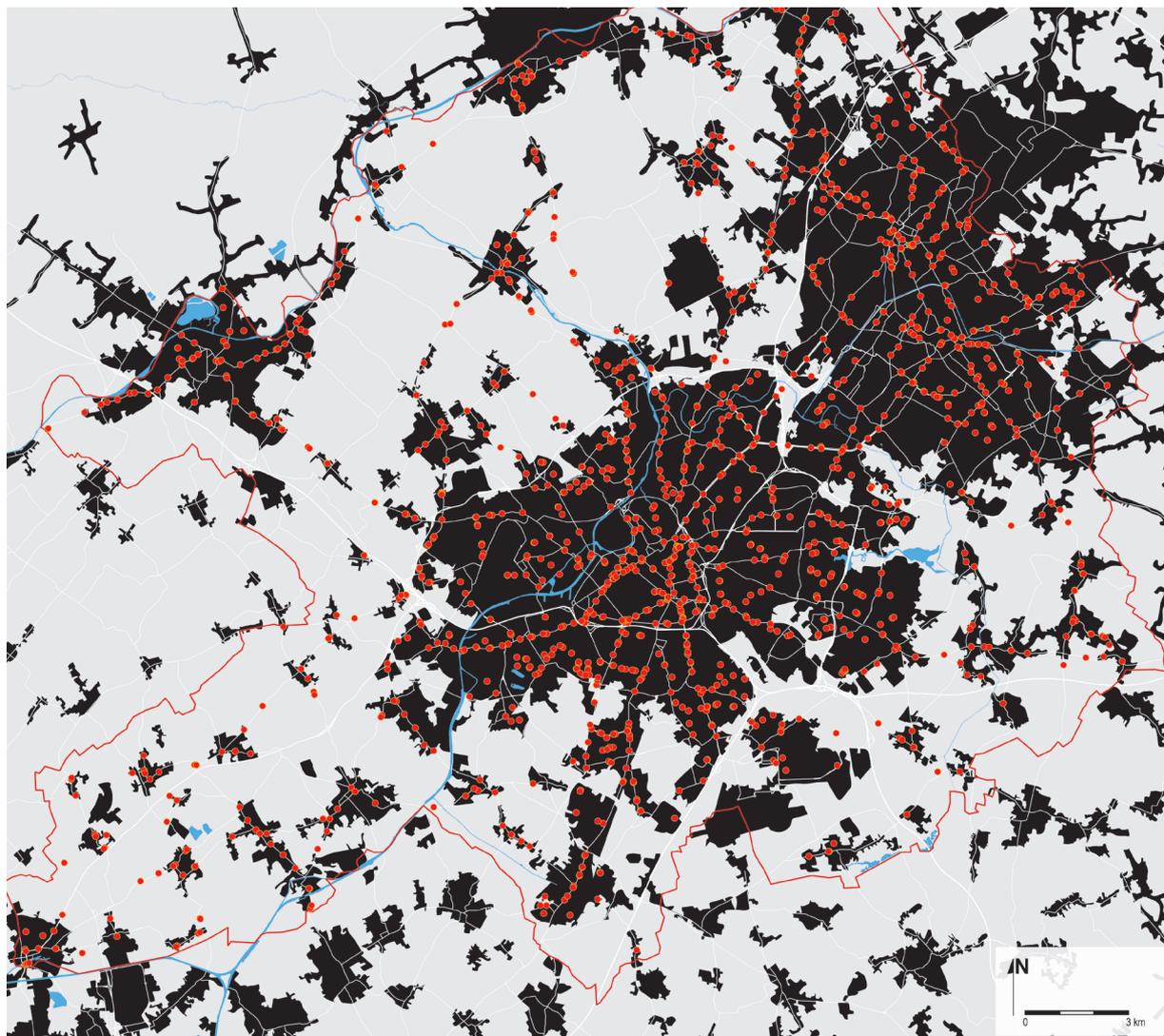
Sour
DULM

L'offre d'assise liée aux réseaux de transports en commun

Les abribus de la métropole lilloise, au nombre de 1 444, sont tous équipés de banquettes. Ils forment une offre d'assise pour les personnes attendant leur transport mais cette fonction d'attente peut répondre également à la fonction relais, compte tenu de leur implantation sur des axes piétons. S'appuyer sur le

réseau de transport pour développer l'implantation de bancs-relais dans la métropole est une nécessité puisqu'ils sont inclus dans la chaîne de déplacement.

Par ailleurs, il est observé que les espaces à proximité des accès de métro ne sont pas toujours pourvus de systèmes d'assise. Installer du mobilier de confort adapté à la typologie et aux usages spécifiques de ces espaces est pourtant nécessaire.



Les abribus équipés de banquettes (source : Transpole)



Source : ©MEL

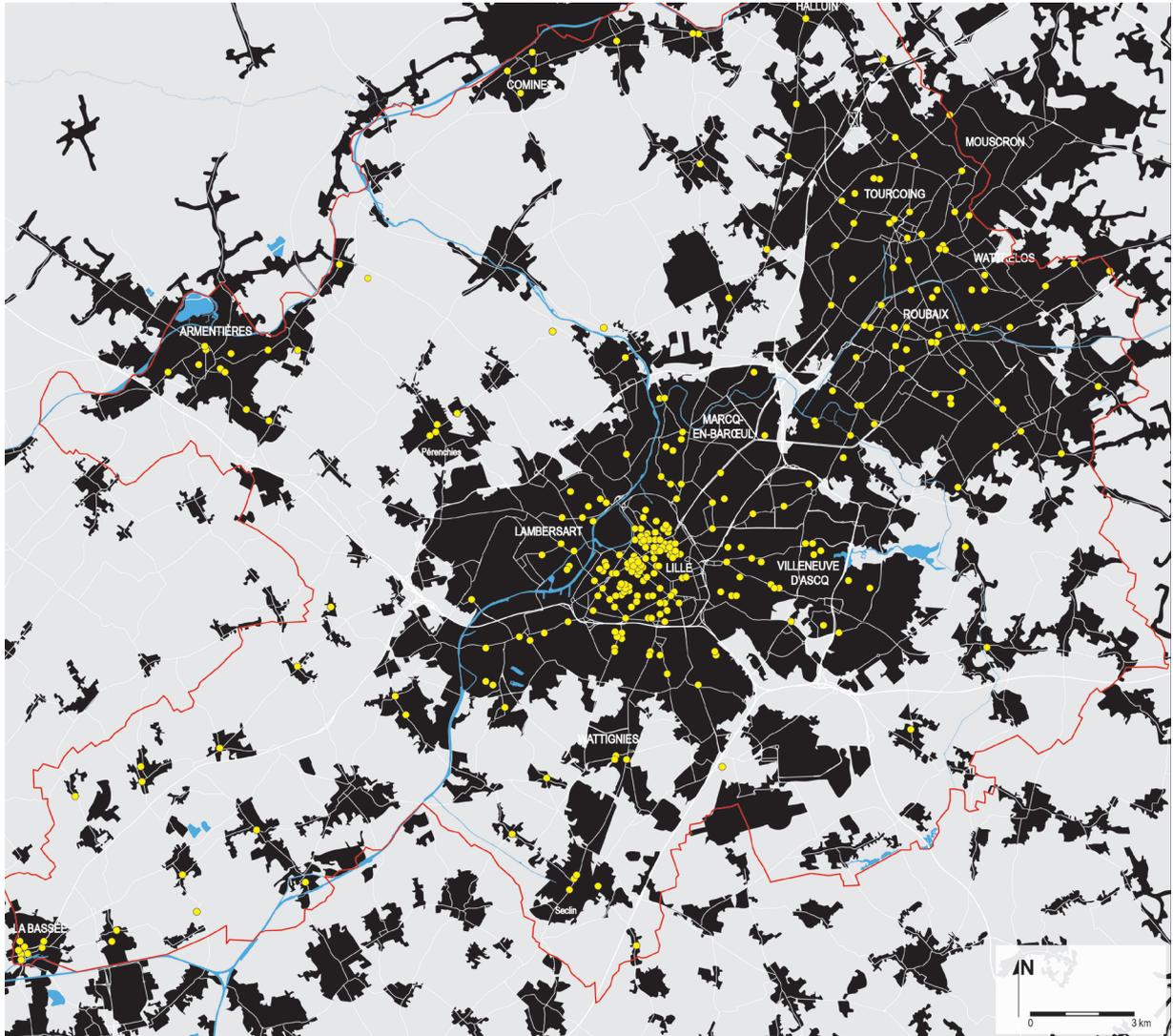


Source : ©ADULM

L'offre d'assise de caractère privé : les cafés, bars, brasseries et leurs terrasses

L'offre de bancs publics peut s'appuyer sur la complémentarité de cette offre existante qui est généralement

concentrée dans les centres villes (en particulier, dans celui de Lille), quartiers qui n'offrent souvent pas des emprises suffisantes pour l'implantation de bancs-relais.



Les cafés, bars et brasseries de la métropole (source : pages jaunes)



Source : ©ADULM



Source : ©ADULM

Préconisations de l'Atelier des espaces publics

Implanter des bancs relais pour développer la marchabilité de la métropole et répondre aux objectifs de la loi sur l'accessibilité et du PDU.

- > Réaliser un schéma directeur de l'implantation des bancs relais sur le territoire de la métropole lilloise.
- > Préciser l'état des lieux par la poursuite du recensement du mobilier « banc » dans l'espace public métropolitain.
- > Systématiser des principes d'implantation du banc-relais.
- > Faciliter l'implantation et la gestion de bancs-relais en situations « banales » par une gamme réduite de modèles de bancs.
- > Écrire le cahier des charges pour un modèle de banc métropolitain.

L'Atelier des Espaces Publics

L'amélioration de la qualité des espaces publics est un maillon essentiel du renforcement de l'attractivité et de la cohésion métropolitaines. Ces dernières années, un effort important a été mené par la Métropole Européenne de Lille et les collectivités à ce sujet mais la traduction de cet objectif de qualité reste inégale sur le territoire, et la cohérence métropolitaine des espaces publics est encore peu visible. L'engagement de qualité a essentiellement été porté au profit des espaces publics majeurs. L'effort mérite aujourd'hui d'être élargi aux espaces publics ordinaires, en s'intéressant à ses composantes simples qui, abordées de façon systémiques, sont fondamentales pour améliorer la qualité du cadre de vie à l'échelle métropolitaine.

L'Atelier des espaces publics est un groupe de travail piloté et animé par l'Agence de développement et d'urbanisme en étroite collaboration avec la MEL. Organisé tous les deux mois, il permet aux techniciens et aux experts des différentes collectivités et structures impliquées dans la réalisation et la gestion des espaces publics de se rencontrer. L'Atelier fonctionne comme un think-tank au service des élus. L'objectif est d'aboutir à des préconisations d'ordre technique et/ou opérationnel quant aux enjeux d'amélioration de la qualité des espaces publics de la métropole, à différentes échelles et à différents niveaux d'intervention.

Ce cahier, synthèse des échanges et des propositions de recommandations élaborées en atelier, a pour vocation d'être un « relais » permettant de diffuser plus largement ces idées et de participer ainsi à la construction d'une culture commune des espaces publics. La diffusion s'adresse aux instances décisionnelles et politiques comme force de proposition, mais également à l'ensemble des techniciens concernés par les espaces publics dans les collectivités.

Le cycle d'ateliers engagé en 2014-2015 aborde différentes thématiques : le banc public, le stationnement, les façades végétalisées, les arbres urbains, l'éclairage public et les sanitaires publics. Chaque cycle est suivi d'un temps d'échanges et de restitution des travaux produits par l'Atelier aux élus mais aussi aux techniciens des Unités Territoriales et des villes impliqués directement dans l'amélioration du cadre de vie métropolitain.



Centre Europe Azur
323 Avenue du Président Hoover
59000 LILLE